

Assemblée communale ordinaire du jeudi 14 décembre 2017 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 42 du 22 novembre 2017 et par la publication communale du 22 novembre 2017.

Présidence : Mme Jacqueline Thiévent, Présidente des Assemblées
Procès-verbal: Il est tenu par la secrétaire communale (pour le point no. 2, Mme Pamela Casasnova)
Participants : 29 personnes
Scrutateurs : Mme Marie-Laure Maillat et M. Pascal Marchand

Mme la Présidente ouvre cette Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s. Elle fait part des excuses de Mme Maëlle Wenger, conseillère communale et de Mme Sandra Voisard, employée communale, qui participent ce soir à la soirée d'assermentation du Canton. Mme la Présidente fait encore par des excuses de M. Jean-Paul Meneghelli, conseiller communal.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 novembre 2017.
2. Approuver le règlement relatif aux statuts du personnel de la Commune mixte de Courtedoux.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2018, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Divers.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 novembre 2017

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. Mme la Présidente demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture.

2. Approuver le règlement relatif aux statuts du personnel de la Commune mixte de Courtedoux

Mme la Présidente demande aux personnes devant se récuser de sortir de la salle, à savoir les employés communaux ainsi que leurs familles, jusqu'au degré 2 (père/mère/enfants/grand-parents et petits-enfants).

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente propose que le PV de ce point 2 soit rédigé par Mme Pamela Casanova, citoyenne de Courtedoux, présente ce soir, étant donné que la secrétaire communale ne peut être présente. L'Assemblée valide cette proposition.

Mme la présidente cède la parole à M. François Minger, Maire, qui présente le règlement dans son intégralité. Les parties modifiées, présentées en bleu sur l'écran, sont lues par le Maire. Il précise que ce règlement est fourni par le Délégué aux affaires communales et que ce dernier recommande fortement d'utiliser cette base pour notre règlement communal.

L'annexe au règlement, le répertoire des fonctions est également présenté à l'assemblée, puis le classement des employés.

Le règlement sur le statut du personnel ainsi que les classes que le Conseil communal a prévu d'attribuer aux différents membres du personnel communal sont ensuite présentés à l'assemblée. Cette réadaptation implique une augmentation des charges salariales annuelles de CHF 13'000.--.

Le principe de l'égalité de traitement implique non seulement que les anciens employés soient réévalués à la hausse, mais aussi que si les changements n'étaient pas adoptés que les deux derniers employés engagés soient réévalués à la baisse, puisque nous devons garantir les différences de classe entre chaque poste en nous référant au répertoire des fonctions annexé au règlement.

Au terme de cette présentation, Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Dominique Thiévent souhaite revenir sur l'Art. 47 et 66.

Art. 47 :

La Commune mesure-t-elle de l'ampleur de cette responsabilité ? Si l'employé met le feu à la halle, les conséquences sont graves. M. François Minger précise qu'il s'agit d'accidents et de fautes non intentionnelles commises par les employés.

Art. 66 al. a)

M. Dominique Thiévent remarque que les syndicats ont extrêmement bien fait leur travail. Il souhaite préciser que dans le privé les deux premiers jours sont pris en charge par l'employé selon un règlement signé avec les syndicats. M. François Minger précise que n'est pas le cas dans toutes les entreprises, et qu'en cas de soupçon d'abus, il est possible de demander un certificat médical dès le premier jour d'absence.

Mme Marguerite Reusser, s'interroge sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ce qui n'a pas toujours été le cas. M. François Minger explique effectivement que l'échelle des traitements mise en place permet à présent de garantir l'égalité de traitements.

M. Dominique Thiévent demande si ce genre de règlement est proposé dans les autres communes ou seulement à Courtedoux ? M. François Minger confirme que ce règlement est mis en place progressivement dans bon nombre de communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente clôt la discussion et remercie vivement M. François Minger pour son excellente présentation. Puis elle demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous le règlement relatif aux statuts du personnel de la Commune mixte de Courtedoux ?

L'Assemblée approuve le règlement à l'unanimité.

Les employés communaux sont invités à revenir dans l'assemblée. Mme la Présidente informe les employés communaux de l'acceptation du point 2 à l'unanimité par l'assemblée.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2018, la quotité d'impôts et les taxes communales

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances.

M. Matthey présente le compte de fonctionnement. Il explique qu'il n'y a pas de changement dans les bases, les taxes communales seront identiques à celles de 2017.

M. Matthey détaille les particularités du compte de fonctionnement :

Le budget 2018 présente un déficit de CHF 52'056.— avec un total de charges à CHF 3'153'556.—et des produits à CHF 3'101'500.--. Pour rappel, le budget 2017 prévoyait un déficit de CHF 35'900.--

Le Conseil communal propose cette année un prélèvement dans les provisions à hauteur de CHF 110'000.--. Les frais divers augmenteront de CHF 20'000.— (rubrique 0130.319.00) en prévision de l'introduction du MCH2 dans les communes jurassiennes (revue complète de la comptabilité des communes).

Un montant de CHF 15'000.—a été prévu pour la rénovation de l'horloge du clocher. Les charges du personnel passeront à CHF 47'500.—, cette augmentation est due aux nouvelles classifications des employés communaux (augmentation de CHF 13'000.— pour les salaires). En ce qui concerne la péréquation financière, la commune de Courtedoux devra s'acquitter du montant de CHF 16'237.--. YM fait remarquer à l'Assemblée la diminution des rubriques amortissements et intérêts

(amortissements extraordinaires ces dernières années et taux d'intérêts très intéressants).

M. Matthey poursuit en présentant le compte de fonctionnement par rubriques :

Pour les Autorités, rubrique 0111.300.00, un montant de CHF 50'500.— a été budgétisé, contre CHF 38'000.— en 2017. M. Matthey explique qu'un forfait annuel de base de CHF 1'500.-- sera octroyé à chaque conseiller communal ainsi qu'au maire. Actuellement les membres du Conseil sont rémunérés à l'heure (CHF 30.-- /l'heure de vacation). Ce montant de CHF 1'500.— par année, qui représente CHF 125.— mensuels, servira à couvrir les frais de téléphones, les besoins divers en matériel ainsi que les diverses interventions des conseillers. M. Matthey précise encore que ces fr. 1'500.— représentent 1h de travail par semaine.

M. Matthey passe ensuite à la rubrique du personnel administratif, 0115.301.01, qui passe à CHF 158'500.--, au vu des nouveaux statuts du personnel votés au point no. 2 de l'Assemblée de ce soir. M. Matthey précise encore qu'un montant de CHF 5'000.— a été porté à la rubrique 0115.309.00 « formation » pour la formation de cadre en administration communale proposée à Mme Cerf, secrétaire communale.

Les charges sociales, rubrique 0116.304, passent à CHF 27'000.--.

La rubrique 0130.319.00, frais divers, comprend les CHF 20'000.— pour la mise en service du MCH2 (mise à jour de la comptabilité, formation du personnel et des membres du Conseil communal).

M. Matthey passe ensuite aux travaux publics.

Les salaires des employés de la voirie ont également été adaptés à la nouvelle échelle de traitements. Pour la rubrique entretien des routes, 0200.314.01, le Conseil communal a budgétisé CHF 23'000.— mais propose un prélèvement au fonds d'entretien des routes à hauteur de CHF 15'000.— (réfection du chemin de Petschiesson – gravillonnage à la route de Varandin). Les prestations de tiers et matériel pour l'horloge publique, rubrique 0206.315.00, totalisent des charges pour un montant de CHF 15'000.— pour la rénovation de l'horloge du clocher.

M. Matthey passe ensuite à la rubrique instruction-formation où les salaires liés à la conciergerie ont également été adaptés.

La participation communale au Cercle scolaire du Creugenat se monte à CHF 44'980.--. M. Matthey rappelle que depuis août 2017, la commune de Bressaucourt est sortie du Cercle, d'où une légère augmentation, puisque le Cercle tourne maintenant à deux communes uniquement (Bure-Courtedoux). A noter encore la participation de notre commune au camp de skis qui aura lieu en janvier 2018 (env. CHF 4'000.— compris dans le total de CHF 44'980.--).

Pour la rubrique 0520.352.00, écolages des écoles secondaires, un montant de CHF 52'650.— a été budgétisé. Ce montant augmente cette année car nous avons plus d'élèves de Courtedoux au niveau secondaire que par le passé. A noter encore que les écolages passeront de CHF 2'600.— à CHF 2'700.— par élève l'année prochaine.

M. Matthey poursuit avec la participation aux traitements de l'enseignement qui se monte cette année à CHF 726'918.--. (ce chiffre nous est transmis par le Canton).

Ensuite, M. Matthey parle de la contribution communale à la patinoire qui est en augmentation et qui passera à CHF 15'560.— en 2018.

Pour la rubrique Aide sociale et Santé publique, c'est un montant de CHF 230'000.— qui est budgétisé (0650.361.00). La part communale à l'AVS (0660.361.01) se monte elle à CHF 224'715.--.

M. Matthey passe maintenant aux amortissements et intérêts. Ces derniers se montent à CHF 61'971.— et les amortissements à CHF 107'044.--.

Comme déjà mentionné, un montant de CHF 110'000.— sera prélevé sur le fonds communal.

M. Matthey poursuit avec les impôts sur le bénéfice et le capital des PM où CHF 250'000.— ont été budgétisés. Pour la rubrique 0920.403.00, gains immobiliers/ en capital/ de loterie, le Conseil a prévu CHF 40'000.--. M. Matthey rappelle que cette rubrique est très difficile à budgétiser. En 2016, elle totalisait des produits à hauteur de CHF 215'400.--. Ce montant sera fortement inférieur dans les comptes 2017.

M. Matthey rappelle la participation communale à la péréquation financière qui se montera à CHF 16'237.--.

Il passe ensuite aux services communaux :

Pour les ordures ménagères, un montant de CHF 5'700.— pourra être viré sur le fonds communal.

Pour l'épuration des eaux usées, les intérêts et amortissements sont en augmentation. Pour l'eau potable, les amortissements sont en augmentation, par contre les intérêts diminuent grâce aux taux d'intérêts très intéressants proposés par les banques, notamment concernant la dette liée au nouveau réservoir.

Pour le service des forêts, M. Matthey annonce une subvention cantonale de CHF 9'400.— pour les arbres-habitats

Au vu de toutes ces explications, les charges de fonctionnement se montent à CHF 3'153'556.— et les produits à CHF 3'101'500.--, d'où une perte de CHF 52'056.— pour ce budget 2018.

M. Matthey passe maintenant aux investissements :

L'achat d'un nouveau véhicule pour la voirie est prévu en 2018. C'est CHF 150'000.— qui ont été budgétisés. Cette acquisition fera l'objet d'une votation lors d'une prochaine assemblée.

M. Matthey annonce ensuite des subventions cantonales qui nous seront versées en 2018, à savoir CHF 50'000.— pour la rue du Collège et CHF 50'000.— pour la rte de Varandin hors village.

Pour la révision du plan d'aménagement local (PAL), le Conseil communal a prévu CHF 5'000.— en 2018. Pour le plan spécial « la Banderatte », c'est CHF 401'000.— de prévu et pour le lotissement « Le Collège », CHF 250'000.—(PS/viabilisation).

Pour le crédit d'étude et le réaménagement de la grange à la rue du Collège 31A, le Conseil a prévu CHF 217'500.--.

Enfin, une subvention de CHF 49'450.— (ECAJU) sera perçue en 2018, concernant les travaux liés au réaménagement de la rue du Collège – secteur conduites d'eau.

Les charges nettes d'investissement se montent à CHF 874'050.--.

Au terme de cette présentation, Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Sylvie Marchand s'interroge concernant la mise en application du MCH2. Elle constate que cette harmonisation coûtera cher à la commune.

M. Matthey lui explique que cette harmonisation de la comptabilité communale est une obligation cantonale. Toutes les communes jurassiennes devront passer au modèle MCH2. Il s'agira de mettre notre programme de comptabilité à jour car toutes

les rubriques vont changer (nouveau plan comptable). L'objectif étant l'harmonisation de la comptabilité pour toutes les communes. Mme Marchand demande si notre programme comptable est obsolète ? M. Matthey lui répond par la négative, il s'agira du même programme comptable qui sera adapté aux exigences du MCH2. A noter qu'il y aura des travaux d'analyses supplémentaires à exécuter comme les analyses des flux de trésorerie, la comptabilité analytique, etc. Mme Marchand trouve que ce projet est très onéreux. M. Matthey précise encore que, dans les CHF 20'000.— budgétisés sont inclus également des heures de formation pour le personnel ainsi que pour les membres du Conseil communal.

M. Jacques Petignat demande si les subventions du Patenschaft relatives au réaménagement de la rue du Collège ont déjà été versées ? M. Matthey lui répond que la commune a déjà encaissé CHF 200'000.— du Patenschaft cette année. De plus des subventions cantonales, à hauteur de CHF 149'000.— ont été facturées en 2017. La commune est encore en attente des subventions de Swisscom. Elles seront versées en 2018.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie vivement M. Matthey pour toutes ces explications. Elle propose de passer au vote et demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous le budget 2018, la quotité d'impôts et les taxes communales ?

L'Assemblée approuve ce budget à l'unanimité.

4. Divers

Mme Georgette Joray a des problèmes avec son papier. En effet, elle trouve les ouvertures de la benne trop hautes pour elle. Elle est obligée de monter sur une caisse et lorsqu'elle est en haut, très souvent la benne est remplie !

M. Minger lui répond que le Conseil va réfléchir à une solution pour sécuriser au mieux l'accès à cette benne. En attendant, il confirme à Mme Joray qu'elle peut déposer son papier au pied de la benne, dans des sacs ou ficelé. Aucune amende ne lui sera envoyée. M. Minger déclare encore que la benne est vidée uniquement lorsqu'elle est remplie au maximum, afin d'éviter des coûts trop élevés.

M. Minger souhaite remercier M. Jean-Paul Meneghelli, conseiller communal excusé ce soir. En effet, il terminera son mandat au 31 décembre. Les Autorités communales ainsi que le personnel communal ont eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui et le remercient vivement pour son engagement durant 17 ans. Ils lui souhaitent bon vent pour la suite.

M. Minger souhaite ensuite prendre congé de Mme Jacqueline Thiévent, présidente des Assemblées, qui termine son mandat ce soir au terme d'un mandat de 9 ans. Les Autorités communales ont eu beaucoup de plaisir à collaborer avec Mme Thiévent qui a toujours su mener à bien les différents débats. M. Minger remet un bouquet de fleurs ainsi qu'une boîte de chocolat à Mme Thiévent, sous les applaudissements de l'Assemblée.

Mme Thiévent prend la parole à son tour et remercie vivement les Autorités communales ainsi que la secrétaire pour leur collaboration durant ces 9 années. Elle a eu beaucoup de plaisir car elle a pu mener les débats dans une ambiance sereine. Elle remercie encore M. le Vice-président, Bernard Michel, qui a su la remplacer, au pied levé parfois. Elle lui souhaite une bonne continuation car M. Michel continuera son mandat lors de la prochaine législature. Enfin elle remercie Mme Sylvie Marchand qui a accepté de prendre la relève et la félicite pour son élection. Elle lui souhaite bien du plaisir et se tient à sa disposition pour tout renseignement utile.

Enfin, Mme la Présidente remercie les divers intervenants de ce soir, de même que Mme Casasnova qui a rédigé le point no. 2 du PV de ce soir. Elle souhaite de belles Fêtes de fin d'année à chacune et à chacun.

Mme la Présidente lève cette Assemblée, il est 21h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
La Présidente : **La Secrétaire :**

Jacqueline Thiévent **Karine Cerf**